



# ► **Compte rendu des travaux**

# **8B**

**Conférence internationale du Travail – 109<sup>e</sup> session, juin 2021**

Date: 25 juin 2021

---

## **Ouverture des débats en séance plénière**

### **Table des matières**

	<b>Page</b>
Déclarations liminaires .....	3
Déclaration de M. Guy Parmelin, Président de la Confédération suisse.....	3
Déclaration du Président de la Conférence .....	6
Déclaration liminaire du Directeur général .....	8
Présentation des rapports des Présidents du Conseil d'administration .....	13
Déclarations liminaires des Présidentes employeuse et travailleuse de la Conférence.....	16
Principes régissant la discussion des rapports des Présidents du Conseil d'administration et du Directeur général .....	26

Lundi 7 juin 2021, 13 heures

Président: M. Zniber

## Déclarations liminaires

### Le Président

(original anglais)

J'ai le grand plaisir de déclarer ouverte la deuxième séance plénière de la 109<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Nous avons un ordre du jour très chargé aujourd'hui. Dans quelques minutes, notre Conférence aura l'honneur d'écouter le discours du Président de la Confédération suisse, M. Guy Parmelin. Je lui succéderai en prononçant mon allocution. La séance se poursuivra avec la déclaration liminaire du Directeur général. Permettez-moi de vous rappeler les rapports qu'il a soumis à la Conférence cette année, à savoir: son rapport intitulé *Le travail au temps du COVID* et les annexes à ce rapport pour 2020 et 2021 sur *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*; ainsi que le rapport intitulé *Résultats en matière de travail décent: Exécution du programme de l'OIT en 2018-19*.

Nous entendrons ensuite le Président du Conseil d'administration qui nous présentera les *Rapports des Présidents du Conseil d'administration portant sur les périodes 2019-20 et 2020-21*. Puis les Présidentes du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs prononceront leurs allocutions au nom de leurs groupes respectifs. Au cours de la dernière partie de cette séance, nous entamerons la discussion générale des rapports du Directeur général et des présidents du Conseil d'administration d'après la liste des orateurs inscrits.

## Déclaration de M. Guy Parmelin, Président de la Confédération suisse

### Le Président

J'ai maintenant le grand honneur d'accueillir Son Excellence M. Guy Parmelin, Président de la Confédération suisse, pays hôte du siège de l'Organisation internationale du Travail. M. Parmelin a été élu au Conseil fédéral suisse en 2015. En 2016, il a pris la tête du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. Depuis 2019, il dirige le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche qui, comme vous le savez peut-être, traite également des affaires sociales.

C'est un grand plaisir pour l'Organisation internationale du Travail de recevoir le Président du pays hôte dans le cadre de sa Conférence générale annuelle, et nous remercions sincèrement M. Parmelin de se joindre à nous aujourd'hui.

Avant d'écouter Son Excellence M. Parmelin, je voudrais aussi donner la parole à M. Guy Ryder, Secrétaire général de cette Conférence, afin qu'il puisse également lui souhaiter la bienvenue.

## M. Ryder

### Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général de la Conférence

C'est un grand honneur et un plaisir pour moi de présenter Son Excellence M. Guy Parmelin, Président de la Confédération suisse, à l'occasion de l'ouverture officielle de la 109<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Votre présence, Monsieur le Président, atteste des liens qui unissent l'OIT à la Suisse et ses mandants tripartites et qui vont bien au-delà des relations protocolaires liant une institution internationale à son État hôte.

La Suisse a toujours été à l'avant-garde de la défense des droits au travail, et votre participation, Monsieur le Président, illustre la convergence de vues et l'indéfectible soutien de votre pays aux valeurs défendues par notre Organisation et à son action; nous vous en sommes infiniment reconnaissants. Votre message est un témoignage supplémentaire, s'il en fallait encore, de l'attachement de la Suisse à la Genève internationale, et à l'OIT en particulier, ainsi qu'au multilatéralisme et aux valeurs qu'il porte.

Nous avons également la chance aujourd'hui d'avoir parmi nous un président qui vient du monde du travail, qui le comprend et apprécie le dialogue social, comme cela a été démontré lors de la gestion des conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Je salue ici, chaleureusement, l'engagement de la Suisse auprès de l'OIT et en faveur d'un véritable partenariat social. Nous sommes donc honorés d'écouter maintenant le Président de la Confédération suisse.

## M. Parmelin

### Président de la Confédération suisse

Le gouvernement et le peuple suisses auraient été très heureux d'accueillir une nouvelle fois la Conférence internationale du Travail à Genève. Nous pouvons tout de même nous réunir de façon virtuelle, à titre exceptionnel.

Je tiens à saluer M. Guy Ryder, Directeur général du BIT, ainsi que le Président de la Conférence, M. Omar Zniber, que je félicite pour son élection.

Vous m'accordez l'honneur particulier de vous adresser un message à l'ouverture de votre Conférence annuelle. Une conférence mondiale particulièrement importante au moment où nos marchés du travail sont encore sous le choc et où nous devons continuer de soutenir nos économies, nos lieux de travail et notre population. C'est, pour moi, l'occasion de montrer l'attachement et le soutien de la Suisse à l'OIT, tout comme mon engagement personnel en faveur de l'action de l'OIT.

Par son mandat et sa structure tripartite, l'OIT a fait œuvre de pionnière en contribuant, grâce au dialogue social à l'échelle internationale, à la mise en place de conditions-cadres destinées à établir des relations économiques et sociales équitables. La raison d'être et l'action de l'OIT reposent sur des valeurs chères à la Suisse: le partenariat social et la promotion de l'emploi, d'abord; la cohérence et la solidarité, ensuite.

La Suisse mise sur la recherche du consensus, la solidarité et le multilatéralisme, et elle assume une responsabilité particulière dans le cadre des efforts internationaux visant à promouvoir les objectifs de cohérence dans la durabilité.

Le chômage reste une préoccupation essentielle des gouvernements. Nous devons nous efforcer d'éliminer les dégâts que la crise a provoqués sur le marché du travail.

La crise n'est pas un phénomène passager. Nous devons en tirer les leçons et agir avec responsabilité. Renonçons à l'immobilisme, à la peur et à la crainte de l'innovation pour saisir les chances que toute crise nous offre.

La crise nous oblige à gérer de nouvelles interdépendances, notamment entre la santé, l'environnement, l'éducation, la finance, le numérique, le travail et le volet social. Ces interdépendances exigent plus de coopération. Entre les gouvernements d'abord, mais aussi avec les partenaires sociaux, pour relever les défis de cette crise et pour répondre aux préoccupations économiques, sociales et environnementales.

Lors de son centenaire, l'OIT a adopté une déclaration qui nous guide sur les mesures à prendre pour veiller à ce que la relance de nos économies soit dotée d'un important volet social, centré sur l'humain. Nous devons travailler sans relâche à sa mise en œuvre. La Déclaration du centenaire de l'OIT spécifie que nous devons investir dans: le renforcement des capacités de tous, l'apprentissage tout au long de la vie et une éducation de qualité; l'accès universel à une protection sociale et durable; les institutions du marché du travail; une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous. En acceptant cette déclaration, les gouvernements ont pris des engagements.

Il y a un an et demi, le BIT publiait ses quatre piliers pour soutenir les pays au début de la crise. Je les rappelle aujourd'hui: stimuler l'économie et l'emploi; soutenir les entreprises, les emplois et les revenus; protéger la santé et la sécurité au travail; se baser sur le dialogue social pour trouver des solutions. Ces quatre piliers restent essentiels pour la reprise socio-économique. Je crois pouvoir dire que la Suisse a suivi précisément ces principes pendant cette année. Les mesures de soutien aux entreprises, à l'emploi et au revenu ont été significatives. Du jamais vu depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

La reprise économique doit être durable. Au cours des derniers mois, on a pu observer que les perspectives de reprise de la croissance économique s'étaient améliorées. Nous devons nous en réjouir mais rester prudents. Tout d'abord, en raison de la pandémie qui n'est pas encore derrière nous, mais aussi parce qu'une grande partie de la population mondiale souffre encore de manière disproportionnée. De plus, on assiste à un fléchissement de la courbe de la productivité.

Nous ne devons jamais oublier que les créateurs d'emplois sont avant tout les entreprises et le secteur privé. Le rôle de ces acteurs dans la reprise est primordial. Il est ainsi judicieux de continuer d'encourager l'innovation et la création. L'investissement dans la formation de base, mais aussi tout au long de la vie, est une clé du succès.

Pendant cette Conférence, nous devons être capables de nous mettre d'accord sur une réponse à la crise qui soit ambitieuse et qui rayonne au-delà de l'OIT. Nous devons également impérativement promouvoir la cohérence dans le système multilatéral. L'OIT est le régulateur social mondial. Mais l'OIT ne peut pas, à elle seule, assurer une reprise durable. La cohérence passe par un renforcement des synergies entre les institutions internationales chargées de la gouvernance économique.

L'OIT est le partenaire naturel du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Programme des Nations Unies pour le développement ou de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Leurs buts sont également essentiels pour réaliser la mondialisation de l'économie en instillant une véritable conscience sociale dans le monde de demain. La Suisse s'engage au service d'une collaboration renforcée entre ces institutions. Je salue d'ailleurs l'idée d'un Forum politique international en faveur d'une reprise centrée sur l'humain. Pour cela, des initiatives concrètes devraient être développées en amont, notamment avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. La Suisse est prête à participer activement à ces préparatifs.

La cohérence et la solidarité signifient aussi, pour la Suisse, une ligne politique claire vis-à-vis de l'OIT. Je souhaite féliciter l'OIT d'avoir répondu à la crise rapidement par l'adaptation de ses programmes de coopération économique. Elle s'est focalisée de façon pertinente sur la sécurité et la santé au travail pendant cette pandémie.

La Suisse a renforcé le pilier social et économique de sa coopération en avril de cette année. Elle a renouvelé son accord-cadre de coopération avec l'OIT sur le développement durable et le soutien au Programme de développement durable à l'horizon 2030. En parallèle, nous élaborons un nouveau programme sur la productivité et le travail décent. La Suisse est convaincue que la productivité est un moteur clé de la croissance économique et de la création d'emplois.

La Suisse va s'engager avec détermination pour que, depuis la Genève internationale, l'économie et le travail demeurent au service de l'humain. Notre objectif est une mondialisation qui lie le progrès économique et le progrès social. Elle doit contribuer au développement de tous, en favorisant l'augmentation de la productivité, l'investissement dans l'innovation et, finalement, l'amélioration du bien-être.

## Le Président

Au nom de la Conférence, je remercie Son Excellence M. Guy Parmelin, Président de la Confédération suisse, pour son discours important et éloquent et pour nous avoir rappelé la solidarité et la coopération internationales en ces temps marqués par de grandes difficultés économiques et sociales ainsi que par la souffrance humaine causée par la pandémie.

Monsieur le Président de la Confédération, ce fut pour nous un honneur et un privilège d'écouter votre message, prononcé au nom du pays hôte de l'Organisation internationale du Travail. Si vous me le permettez, je souhaiterais à mon tour adresser quelques mots à cette auguste assemblée en ma qualité de Président.

## Déclaration du Président de la Conférence

### Le Président (original arabe)

Notre Conférence se tient sous sa forme actuelle en raison de circonstances internationales exceptionnelles et inexorables ayant nécessité l'ajournement de cet événement annuel qui devait avoir lieu l'an dernier. Or, cette conjoncture n'a pas empêché notre vénérable Organisation et l'ensemble de ses mandants de mener à bonne fin leurs activités et de s'adapter aux circonstances avec la détermination et la volonté d'aller de l'avant et d'œuvrer de concert pour surmonter les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la crise actuelle. Je voudrais commencer par vous exprimer toute ma gratitude pour les efforts que chacun de vous a déployés afin d'organiser la présente session, mais aussi les précédentes sessions du Conseil d'administration.

Comme vous en avez tous conscience, cette crise sanitaire sans précédent a eu des répercussions graves, multiples et disproportionnées sur les États du monde entier, ainsi qu'un profond retentissement sur le monde du travail. La crise a montré de manière tangible notre vulnérabilité face à des chocs extérieurs, de même que le degré d'interdépendance et d'intégration des marchés du travail et des économies; il conviendra de redéfinir à l'avenir les termes de cette interdépendance afin de rendre le monde d'aujourd'hui et celui de demain plus inclusifs et plus durables pour tous.

L'adoption de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail a représenté un tournant dans l'histoire de l'Organisation, plaçant le facteur humain au centre de l'avenir du travail et privilégiant trois domaines d'action prioritaires, à savoir: accroître l'investissement dans le potentiel humain, dans les institutions du travail et dans le travail décent et durable. C'est cette spécificité qui fait de la Déclaration du centenaire un précieux outil à notre disposition; nous devons l'utiliser au mieux de nos possibilités comme future feuille de route.

Aujourd'hui, le monde est confronté à des défis environnementaux, démographiques et économiques d'envergure, en sus de ceux qui sont liés aux technologies modernes, en particulier l'utilisation de l'intelligence artificielle. Ces défis ont une incidence indubitable sur l'orientation actuelle et future du monde du travail et nécessitent l'adaptation progressive de toutes les parties prenantes. Ces défis requièrent en outre une approche prospective, à même de prévoir leurs conséquences et d'y faire face d'une manière qui contribue à construire un avenir du travail juste, inclusif et sûr, qui aille de pair avec le plein emploi productif et librement choisi, ainsi qu'avec le travail décent pour tous.

Des questions très importantes sont inscrites à l'ordre du jour de la présente session. Pour n'en citer que quelques-unes, je mentionnerai les rapports présentés par le Directeur général, notamment son rapport intitulé *Le travail au temps du COVID*, lequel devrait donner lieu à un document final de la Conférence conçu comme un appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19. Cela contribuera en outre à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'objectif stratégique de la protection sociale sera aussi abordé à la présente session, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008). Il ne fait aucun doute que nous attendons tous aussi avec impatience le résultat des deux discussions générales prévues pour la deuxième partie de cette session et qui porteront sur les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que sur les inégalités et le monde du travail.

Espérant que les discussions positives et constructives que vous aurez sur toutes les questions à l'ordre du jour de cette session se dérouleront dans le même esprit de responsabilité et de consensus qui a toujours caractérisé les travaux de la Conférence, j'aimerais insister sur le fait que leur succès dépend essentiellement de nous tous qui devons renforcer notre engagement à défendre de concert les principes de l'OIT.

En conclusion, permettez-moi de vous remercier une fois encore pour le crédit et l'honneur dont vous avez gratifié le Royaume du Maroc en lui confiant la présidence de cette session; je réaffirme une fois encore que mes Vice-présidents et moi-même sommes pleinement attachés à mobiliser nos efforts pour que ses travaux soient couronnés de succès.

Le Maroc a lancé un projet de réforme visant à atteindre l'objectif de la protection sociale universelle d'ici à 2025. Aux termes de ce projet, après deux années de

consultations avec les partenaires sociaux, une commission créée par sa Majesté le Roi Mohammed VI a élaboré un nouveau plan de protection sociale pour le Maroc, lequel offrira de nouvelles perspectives d'avenir et transformera radicalement notre société de façon à ce que nous ayons une vision clairement centrée sur l'humain.

Enfin, je souhaiterais réaffirmer mon engagement, et celui de mon pays, au service de la réussite de la présente session, et je compte sur votre soutien sans faille afin que nous puissions tirer parti des possibilités dont nous disposerons, conformément au calendrier établi, en gardant pleinement à l'esprit les circonstances et les moyens qui ont été mobilisés afin d'aboutir aux meilleurs résultats envisageables.

## Déclaration liminaire du Directeur général

### Le Président

(original anglais)

J'ai maintenant l'honneur d'inviter à nouveau le Directeur général du Bureau international du Travail, M. Guy Ryder, à prendre la parole devant les participants à la Conférence et à nous faire part de son point de vue sur les travaux qu'il convient d'accomplir lors de la présente session.

### M. Ryder

Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général de la Conférence

(original anglais)

Je tiens tout d'abord à souhaiter de nouveau la bienvenue à tous les participants et participantes à cette 109<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail et à féliciter toutes les personnes qui y ont été élues.

Le Président de la Conférence et le Président de la Confédération suisse, pays hôte de l'OIT, ont tous deux rappelé les défis que doit surmonter la Conférence ainsi que les circonstances qui nous obligent à tenir une session virtuelle, après le report de la session de l'année dernière. Bien sûr, nous sommes déçus de ne pas pouvoir être ensemble à Genève, car, plus que toute autre, notre Organisation tripartite repose sur les interactions personnelles et les échanges informels qui se nouent dans le cadre de ce parlement mondial du travail.

Toutefois, il était primordial que cette Conférence ait lieu, et nous pouvons nous féliciter de nous être donné les moyens techniques et politiques d'y parvenir après le hiatus de 2020. Avec quelque 4 700 personnes inscrites, originaires de 176 États Membres, le nombre de participants est comparable à celui des années passées. Autre bonne nouvelle, la participation des femmes, qui s'établit à 38,3 pour cent, a largement progressé par rapport aux sessions précédentes.

La nécessité de garantir l'intégrité institutionnelle de l'OIT et la poursuite de ses activités constitue une autre raison pour laquelle la tenue de la Conférence est si importante. Ces quinze derniers mois, mes collègues et moi-même nous sommes efforcés – travaillant principalement à distance, comme tant d'entreprises et de travailleurs de par le monde – d'adapter nos activités afin d'analyser les conséquences socio-économiques du COVID-19, de faciliter l'échange d'informations sur les mesures prises pour y faire face et de formuler des orientations à l'intention de nos mandants, à qui nous avons également offert notre soutien.

Le fait que la contribution de l'OIT ait été largement reconnue et saluée est, je dois le dire, une grande source de fierté. La présente session de la Conférence nous offre la possibilité d'aller plus loin encore. Se peut-il qu'il y ait déjà eu, dans l'histoire de notre Organisation, une période où les responsabilités de notre Conférence ont été plus lourdes et les attentes plus grandes qu'elles ne le sont actuellement, en ce moment où la pandémie a plongé le monde du travail dans la crise et où, partout sur la planète, les populations espèrent que la reprise à laquelle ils travaillent les conduira vers un avenir meilleur, plus résilient, plus durable et plus juste?

Nous pourrions, bien entendu, trouver des parallèles et faire des comparaisons avec l'année 1919, quand le «rêve insensé» qu'était l'OIT s'est concrétisé, ou avec 1944, quand la Déclaration de Philadelphie a montré la voie à suivre pour sortir du conflit mondial et aller vers une prospérité partagée et une plus grande justice sociale, ou encore avec la dernière session qui nous a réunis, il y a seulement deux ans, pour esquisser l'avenir du travail auquel nous aspirons tous. Mais ce que nous vivons, c'est ici et maintenant. Et c'est ici et maintenant que nous devons agir. Pour cela, il faut commencer par évaluer objectivement les répercussions qu'a eues la pandémie sur le monde du travail. Comme je l'ai dit dans mon rapport à la Conférence, celles-ci sont pour le moins catastrophiques. Au cours de l'année 2020, l'équivalent de 255 millions d'emplois à temps plein ont été perdus, les revenus du travail ont chuté de 3 700 milliards de dollars des États-Unis (dollars É.-U.), des millions d'entreprises – petites et moyennes surtout – ont été mises en grande difficulté et 108 millions de travailleurs et travailleuses ont de nouveau sombré dans la pauvreté, avec, en première ligne, les plus vulnérables et les plus défavorisés: les jeunes, les femmes, les travailleurs informels et les migrants. Tous effets confondus, cette crise du monde du travail est quatre fois plus dévastatrice que celle provoquée par la crise financière de 2008 et 2009.

La riposte ne s'est pourtant pas fait attendre. Les gouvernements ont affirmé leur détermination à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour surmonter la crise sanitaire et en atténuer les conséquences sociales et économiques. Et, de manière générale, ils ont réellement déployé tous les moyens à leur disposition. Le montant des dépenses engagées ou annoncées à ce jour pour faire face à la crise s'élève à 16 000 milliards de dollars É.-U. Conformément au cadre stratégique activement défendu par l'OIT, ces ressources ont été affectées à des initiatives visant à stimuler l'activité économique, à appuyer les entreprises, les emplois et les revenus, et à protéger la sécurité et la santé des travailleurs. Et, chose encourageante, tout cela a été fait dans un cadre de coopération et de dialogue entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs. Ces efforts sont sans précédent. On estime que, sans eux, les dégâts provoqués par la pandémie auraient été trois fois plus importants.

Qu'avons-nous appris exactement du drame et du traumatisme de ces derniers mois? Dans mon rapport, j'en tire quatre leçons. La première, c'est que le monde – que ce soit le monde du travail ou nos systèmes de santé – n'était pas préparé à la pandémie. Par conséquent, la riposte a pris la forme d'une série d'interventions ponctuelles et de décisions en temps réel, déterminées par l'évolution de la pandémie et les ressources disponibles. Ainsi, le BIT a recensé plus de 1 600 nouvelles mesures de protection sociale. Cette réponse, certes remarquable, montre toutefois que, dans le cadre des efforts visant à reconstruire en mieux, il faut intégrer le renforcement de la résilience systémique aux mesures prises pour faire en sorte que le redressement soit pérenne et inclusif.

La deuxième leçon que je tire, c'est que la pandémie a révélé, avec une incroyable brutalité, la réalité et les conséquences des inégalités multiples et croissantes de nos

sociétés. Il nous faut le reconnaître. Les inégalités ont beau être une question dont nous traitons souvent, et ce depuis longtemps – et dont nous reparlerons encore pendant cette session de la Conférence –, nous n'avons pas été capables d'empêcher la situation de se détériorer. Le bilan des souffrances humaines causées par la pandémie n'en est que plus lourd. Dans ce temple de la justice sociale qu'est l'OIT, c'est d'abord à nous, plus qu'à d'autres, d'en tirer des conclusions. Cela nous incombe d'autant plus que la pandémie a exacerbé les inégalités et que, comme nous pouvons le constater si nous y sommes attentifs et que nous osons regarder les choses en face, ces inégalités se sont muées en une profonde injustice structurelle. Pour certains, la pandémie aura été synonyme de gêne, d'ennui, d'angoisse ou de frustration au travail, mais pour d'autres, elle aura été synonyme de peur, de pauvreté et de lutte pour leur survie.

Les efforts sont maintenant davantage axés sur le relèvement; dans certains pays, l'économie redémarre rapidement – très rapidement – et la création d'emplois bat son plein. Nous devons toutefois être conscients que la reprise sera très inégale si elle poursuit sa trajectoire actuelle. Pour le dire simplement, les pays qui ont accès à un grand nombre de vaccins, qui ont les ressources budgétaires nécessaires pour faire repartir l'économie et qui sont les mieux connectés peuvent espérer retrouver rapidement des niveaux de PIB et, d'ici deux ans, des niveaux d'emploi similaires à ceux d'avant la pandémie. Cela ne se fera pas sans difficultés et ce ne sera pas indolore non plus, mais, malgré d'importantes incertitudes, c'est l'issue vers laquelle se dirigent les pays à revenu élevé. Pour les pays à faible revenu, en revanche, et pour la plupart des pays en développement, les perspectives sont radicalement différentes. En effet, la répartition profondément inégale des vaccins et les écarts en termes de ressources budgétaires vont encore accentuer les inégalités dans le monde du travail, que la fracture numérique va encore aggraver. C'est ce qui arrivera si on ne prend pas des mesures vigoureuses pour prévenir cette situation et empêcher que les effets du COVID-19 ne marquent durablement le monde du travail, le rendant encore plus injuste et inéquitable, moins résilient, moins inclusif et, au bout du compte, moins durable.

La troisième leçon apparaît ici comme une évidence: cette terrible crise de niveau mondial appelle une réponse qui le soit aussi. Il est regrettable que la pandémie ait sans doute montré, de façon plus convaincante et plus tangible que les nombreux discours prononcés à l'OIT ou dans d'autres instances, toute l'importance que revêt la coopération multilatérale. Reprenant à mon compte les propos du Secrétaire général de l'ONU, M. Guterres, je dirai que «[l]es citoyennes et citoyens du monde entier appellent de leurs vœux une coopération internationale plus intense et plus efficace». À une époque où, comme nous le savons tous, les valeurs du multilatéralisme sont largement remises en cause et où le système est soumis à une énorme pression, nous avons non seulement l'occasion, mais aussi la responsabilité, de redoubler d'efforts et de répondre aux espoirs et aux attentes qui sont placés en nous.

La quatrième et dernière leçon élargit, quant à elle, notre horizon en nous montrant que nous pouvons agir différemment. Ces derniers mois, nous avons constaté que les cadres politiques et les modalités de travail établis de longue date pouvaient être redéfinis d'une façon qui aurait été inimaginable auparavant. Pour le comprendre, il aura fallu qu'une menace existentielle s'abatte sur nous et nous incite à tout mettre en œuvre pour la surmonter. Il va sans dire que cet état de choses n'est pas permanent et que les mesures d'urgence ne s'inscrivent pas dans la durée. Nous avons cependant découvert que nous pouvions utiliser les technologies autrement, allouer les ressources autrement et revoir nos priorités sociales et nos valeurs –, par exemple en récompensant les travailleurs de première ligne qui sont apparus comme les héros de cette crise.

Corroborée par les précédentes, cette leçon, en particulier, nous ramène nécessairement à l'idée force de l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail, qui a porté la dernière session de la Conférence, en 2019, au même titre que la réponse au COVID-19 porte celle d'aujourd'hui. L'idée était que l'avenir du travail n'est pas déterminé d'avance, mais qu'il appartient au contraire aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs de le forger ensemble, et ce conformément aux valeurs que nous partageons à l'OIT, à savoir la justice sociale et le travail décent pour tous.

Au sortir de cette crise du COVID-19, ce sont bel et bien ces enseignements qu'il nous faut appliquer à l'édification d'une reprise qui soit centrée sur l'humain. Nous en avons parfaitement les moyens, car la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, adoptée il y a deux ans par la Conférence, nous offre une feuille de route concertée et reconnue pour orienter nos efforts. Grâce au programme et budget – qui, je n'en doute pas, sera adopté par la Conférence – et grâce à notre plan stratégique en vigueur, l'OIT s'attache déjà résolument à mettre en œuvre cette déclaration dans le contexte de la reprise.

À cet égard, l'adoption par la Conférence d'un document final invitant à définir une action mondiale pour impulser une relance centrée sur l'humain sera du plus grand intérêt. Un tel document permettra de renforcer la contribution de l'OIT, d'étayer les activités menées par les mandants à l'échelle nationale et, je l'espère, de promouvoir la coopération avec d'autres acteurs du système multilatéral ainsi que la cohérence de notre action tout entière.

La pandémie a montré à quel point les politiques sanitaires, socio-économiques, financières et commerciales ainsi que celles relatives à la propriété intellectuelle sont inextricablement liées. Tel a toujours été le cas, mais les difficultés du moment nous obligent à y accorder désormais plus d'attention. Cette prise de conscience doit nous inciter à renforcer la cohérence du système de façon permanente, comme la Déclaration du centenaire nous demande d'ailleurs instamment de le faire. Cela pourrait nous aider à progresser dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément à l'engagement que la communauté internationale a réaffirmé à cet égard. Avant la pandémie, le monde accusait déjà un gros retard en la matière; le COVID-19 a eu pour effet de freiner encore les progrès, voire d'entraîner, parfois, un retour en arrière. L'OIT peut – et doit – catalyser les efforts conjugués de la communauté internationale afin «d'accélérer le mouvement» en vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2030.

Le fait que vous, mandants de l'OIT, ayez décidé, en dépit des limitations réelles posées par des modalités de travail virtuelles, que la Conférence devait examiner l'ensemble des questions à son ordre du jour et non un programme de travail simplifié, prouve combien vous êtes attachés à l'institution qu'est la Conférence. Pour ce faire, il vous a fallu particulièrement innover et, surtout, manifester, chacune et chacun, une très grande motivation. Je tiens à saluer à la fois votre ambition et votre empressement à travailler dans des circonstances qui, j'en suis persuadé, sont souvent difficiles, à des heures indues et sur une longue durée jusqu'à ce que nous puissions enfin clore la session, en décembre. Soyez en remerciés. C'est remarquable. Grâce à votre dévouement, la Conférence va être en mesure de s'atteler à trois questions techniques qui, bien qu'inscrites à l'ordre du jour avant que ne survienne la pandémie, revêtent une plus grande acuité, voire une certaine urgence. Ce n'est pas le fruit du hasard. Les raisons pour lesquelles les obstacles préexistants à la réalisation du travail décent ont pris une telle ampleur sont même très claires.

La Conférence a déjà entamé sa discussion récurrente sur la protection sociale, au moment même où les lacunes des dispositifs actuels se font brutalement jour. Les conclusions qui seront adoptées nous fourniront sans nul doute des orientations précieuses sur la nécessité d'incorporer de meilleurs niveaux de protection et une couverture élargie dans une action de relance centrée sur l'humain, en gardant sans cesse à l'esprit l'ambition d'une protection sociale universelle portée par la Déclaration du centenaire.

Lors de la seconde partie de la session, prévue en novembre et décembre, la Conférence abordera la question des inégalités, dans l'intention, je l'espère, de contribuer à faciliter une reprise intégrant délibérément des mesures visant à rendre le marché du travail bien plus équitable, et d'éviter que les écarts ne se creusent davantage.

La question des inégalités ira bien sûr de pair avec la discussion sur les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie. Il me semble que ce thème avait, plus que tout autre, fait l'objet d'un consensus fort qui s'était rapidement dégagé dans le cadre de l'initiative sur l'avenir du travail. Nous étions alors convenus qu'il était nécessaire d'offrir à tous les travailleurs et à toutes les travailleuses des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie – ce que les perturbations et les changements provoqués par la pandémie n'ont fait que confirmer. Le chemin est encore long pour définir les moyens d'y parvenir: à quoi ressembleront ces dispositifs d'apprentissage? Quelles seront précisément les responsabilités respectives des entreprises, des travailleurs et des pouvoirs publics? Comment le financement en sera-t-il assuré?

Il va nous falloir de surcroît mener à bien des travaux qui, pour habituels qu'ils soient, n'en sont pas moins cruciaux, à savoir: adopter un programme et budget pour le prochain exercice biennal et élire les membres du Conseil d'administration pour les trois ans qui viennent. Je vais également présenter, en vue de son examen, un rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice 2018-19. Et, comme à chaque session de la Conférence, je ferai un point sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés où, ces dernières semaines, la recrudescence du conflit a coûté la vie à de nombreuses personnes.

Il va sans dire que la Conférence devra aussi s'acquitter d'une tâche essentielle, celle de superviser l'application des normes internationales du travail. Il s'agit souvent – et c'est peut-être inhérent à la nature même de cette activité normative – de l'un des aspects les plus épineux et les plus controversés de ses travaux. C'est, en tout cas, l'expérience que j'en retire en tant que Directeur général; en effet, nous devons composer avec, d'une part, l'accroissement des tensions dans le monde et l'intensification des conflits sociaux qui en découle généralement et, de l'autre, avec les désaccords qui, de longue date, opposent les mandants sur des questions dont l'incidence est considérable pour le bon fonctionnement de notre système normatif.

Quelles que soient les opinions des délégués participant à la Conférence, et quels que soient les intérêts que vous êtes venus défendre, je crois que nous avons une responsabilité partagée. Nous devons, chacune et chacun, aborder les questions normatives avec objectivité et ouverture d'esprit. Nous devrions en outre, me semble-t-il, nous abstenir de toute action qui pourrait affaiblir ou mettre à mal la fonction normative de l'OIT. En effet, tout ce que fait l'Organisation repose sur cette fonction, dont elle tire sa force, son autorité et sa pertinence. La déconstruction d'un tel ensemble serait effectivement beaucoup plus facile que n'en a été sa construction. C'est pourquoi je compte sur chacun et chacune de vous pour agir avec la prudence et le sens des responsabilités qui s'imposent.

Sur ces réflexions, permettez-moi de vous souhaiter à tous et toutes un plein succès – où que vous soyez, et quel que soit votre rôle dans le cadre de la Conférence. Votre contribution est importante car elle enrichit l'OIT et lui permet d'avancer en ces temps particulièrement difficiles. Soyez-en remerciés. Enfin, j'attends avec impatience que nous venions à bout de la pandémie de COVID-19 pour pouvoir vous accueillir tous en personne, l'an prochain, à Genève. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de fructueux travaux.

## Le Président

Merci beaucoup, Monsieur le Directeur général, pour la présentation de votre rapport devant la Conférence. Je n'ai naturellement pas l'intention de faire un résumé de vos paroles, mais j'aimerais néanmoins retenir, de mon point de vue, quelques éléments fondamentaux que vous avez bien voulu développer.

Vous avez présenté l'impact de la crise sur le monde du travail et souligné combien cet impact nous met aujourd'hui devant des enjeux que l'Organisation n'a peut-être jamais rencontrés. Mais vous avez en même temps souligné quel type d'efforts nous devons déployer pour y faire face et pour obtenir les résultats nécessaires pour amoindrir, limiter et dépasser l'impact de cette crise.

Vous avez surtout tiré un certain nombre de leçons de ce drame que nous avons tous vécu et dont les conséquences continuent malheureusement de se faire sentir. Comment mieux préparer l'avenir? Comment plus que jamais faire de l'OIT la maison de la justice sociale?

Vous avez aussi abordé les défis que rencontrent un certain nombre de pays, en particulier les pays en développement, soulignant le rôle crucial que joue, peut-être plus que jamais, la coopération internationale. En écho aux paroles du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en la matière, vous avez souligné que c'est en œuvrant ensemble que les membres de la communauté internationale réussiront à dépasser cette crise et à maintenir les meilleures conditions de développement possible pour le monde du travail.

Vous avez aussi présenté l'ordre du jour de cette Conférence, et surtout vous nous avez fait bénéficier de vos précieux conseils pour que cette Conférence soit une réussite pour nous tous. Nous vous en remercions du fond du cœur.

## Présentation des rapports des Présidents du Conseil d'administration

### Le Président (original anglais)

J'ai maintenant l'honneur d'inviter le Président du Conseil d'administration pour 2020-21, M. Apurva Chandra, à présenter son rapport sur les activités du Conseil d'administration pendant l'exercice de son mandat et de celui de M. Litjobo, son prédécesseur.

### M. Chandra Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail (original anglais)

Permettez-moi de commencer par vous dire que ce fut à la fois un grand honneur et un privilège de présider le Conseil d'administration du Bureau international du Travail

au cours de l'année écoulée. Comme l'a mentionné le Directeur général, au BIT, les échanges personnels sont dans notre ADN; or, pendant ma mandature, toutes nos sessions se sont malheureusement tenues sous forme virtuelle. Le BIT s'est néanmoins fort bien adapté à ces nouvelles modalités de travail et nous avons mené à bien moult tâches en dépit de cette contrainte.

J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui le document intitulé *Rapports des Présidents du Conseil d'administration portant sur les périodes 2019-20 et 2020-21*, qui rend compte des travaux conduits par le Conseil d'administration sous ma direction et celle de mon prédécesseur, l'Ambassadeur Litjobo, du Lesotho. Vous y trouverez la quintessence des débats les plus importants que le Conseil d'administration a menés depuis la clôture, en juin 2019, de la session du centenaire de la Conférence. Il va sans dire que, depuis lors, notre monde a radicalement changé sous bien des angles, y compris le fonctionnement et la dynamique de la gouvernance de l'OIT, les nouveaux défis auxquels sont confrontés le monde du travail et la politique internationale du système multilatéral au sens large.

Suite à la dernière réunion du Conseil d'administration, tenue en présentiel en novembre 2019, vous vous rappellerez sans nul doute que la session de mars 2020 du Conseil d'administration n'a pas eu lieu et que la session de juin 2020 de la Conférence a dû être reportée. Bien que la pandémie ait rendu difficile l'organisation de réunions, l'Organisation s'est rapidement adaptée de manière à assurer la continuité des activités de ses organes de gouvernance. Un système a été mis en place afin que le Conseil d'administration puisse adopter des décisions urgentes par correspondance, posant ainsi les jalons de la virtualisation totale des procédures. Si la Conférence a été dans l'impossibilité de tenir sa session annuelle en 2020, les mandants tripartites se sont réunis virtuellement en juillet 2020 à l'occasion du Sommet mondial de l'OIT sur le COVID-19 et le monde du travail. Depuis lors, et grâce aux actions communes des mandants et du Bureau, les réunions ont pu se dérouler sous forme virtuelle, comme en témoignent à l'évidence la présente session virtuelle de la Conférence.

En ce qui concerne plus particulièrement l'action du Conseil d'administration au cours des deux dernières années, j'ai le plaisir de constater que ce dernier a continué de superviser les travaux du Bureau international du Travail, donnant suite aux recommandations du Commissaire aux comptes, de l'auditeur interne, de son Comité consultatif de contrôle indépendant et de la fonction d'évaluation indépendante.

Dans la mesure où les travaux du Conseil d'administration participent à la gouvernance de l'OIT, je constate avec satisfaction que le Conseil a été à même de conclure son examen complet du Règlement de la Conférence internationale du Travail, amorcé en novembre 2017, et que la Commission de proposition a maintenant recommandé le texte amendé pour adoption par la Conférence. Ces activités sont allées de pair avec la négociation des procédures spéciales nécessaires pour adapter le fonctionnement du Conseil d'administration, de la Conférence et des réunions techniques tripartites au contexte que la pandémie a imposé. Ces actions parallèles sont le fruit de nombreuses heures de négociation que j'ai eu le privilège de voir aboutir au cours des douze derniers mois.

Il convient en outre de mentionner que des efforts sincères ont été déployés en vue de parvenir à une pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT, en réponse à l'appel contenu dans la Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail. Le Conseil d'administration a constitué un groupe de travail tripartite chargé d'examiner la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance de l'OIT, lequel s'est attaché à promouvoir

l'entrée en vigueur de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986. La première étape de ce processus consistera à étudier une résolution sur le principe de l'égalité entre les États Membres de l'Organisation et la représentation équitable de toutes les régions à la gouvernance tripartite de l'OIT. Nous espérons que, grâce à l'impulsion donnée en la matière par les travaux du Conseil d'administration, nous serons bientôt en mesure de faire entrer en vigueur cet amendement.

J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour mentionner l'intérêt que porte le Conseil d'administration à la réforme de l'ONU et à la promotion de l'Agenda du travail décent au regard des objectifs de développement durable. Le Conseil d'administration a en outre invité les parties prenantes à s'investir davantage aux côtés d'autres organismes du système multilatéral afin de garantir une meilleure cohérence des politiques en quête d'une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain.

Lorsque je me penche sur les défis que doit relever le monde du travail d'aujourd'hui, je ne peux m'empêcher de réaliser à quel point la Commission mondiale sur l'avenir du travail avait la prémonition de certains changements radicaux, que les effets du COVID-19 ont précipités. Si notre paradigme actuel offre certaines possibilités, il laisse entrevoir d'innombrables difficultés. Les derniers travaux du Conseil d'administration dans les domaines de la sécurité et la santé au travail, de l'égalité de genre, de l'inclusion des personnes handicapées, d'une transition juste ou de la productivité, pour n'en citer que quelques-uns, sont plus pertinents que jamais dans le contexte actuel.

Je ne saurais conclure mon propos sans mentionner combien le Conseil d'administration a œuvré pour assumer son rôle dans le système de contrôle des normes internationales et des principes et droits fondamentaux au travail. Même si certains aspects de la feuille de route de l'initiative sur les normes ont été temporairement interrompus par la pandémie, les travaux du mécanisme d'examen des normes et d'autres volets de l'initiative sur les normes se sont poursuivis. Le Conseil d'administration a pour objectif de veiller à ce que le BIT dispose d'un ensemble de normes actualisées, dont la mise en œuvre est supervisée par un système de contrôle efficace, rationnel et cohésif. J'ai l'espoir que le Conseil d'administration et l'Organisation dans son ensemble continueront d'exploiter ce point fort.

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, et puisque c'était la première fois que j'agissais en tant que tel, j'ai constaté que bon nombre de conventions de l'OIT portant sur différents sujets n'avaient été que fort peu ratifiées par les États Membres. Comme la ratification d'une convention est juridiquement contraignante, un État Membre voudra s'assurer que toutes les dispositions de la convention sont prises en compte dans le droit interne. Il peut arriver que quelques dispositions d'une convention soient difficiles à appliquer pour la plupart des États Membres. Par exemple, dans le cas de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, un État Membre doit garantir l'applicabilité, sur un pied d'égalité, des dispositions du texte tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Si l'on donnait aux États Membres une certaine latitude en la matière, le nombre de ratifications s'en trouverait peut-être accru. Je laisserai le BIT méditer sur le sujet: peut-être devrions-nous introduire une certaine dose de souplesse car, si certaines de ces conventions remontent à vingt ou trente ans, elles n'ont toujours pas été massivement ratifiées. Nous devons nous pencher sur ce qui a motivé cette situation et trouver comment faire en sorte que les avantages de ces conventions, adoptées après moult délibérations à différents niveaux, puissent être effectivement perçus. Tant que ces conventions n'auront pas été ratifiées à grande échelle, les travailleurs au sens large seront privés de leurs acquis.

Alors que mon mandat de Président du Conseil d'administration touche à son terme, j'espère sincèrement que l'esprit de dialogue et de consensus, dont nous souhaitons tous voir empreints les travaux de cette session virtuelle de la Conférence, continuera d'animer le Conseil d'administration, à sa 342<sup>e</sup> session, laquelle se tiendra le vendredi 25 juin.

C'est avec ces mots d'espoir que je sou mets à la Conférence ces rapports sur les travaux du Conseil d'administration pour les années 2019-2021.

## **Le Président** (original anglais)

Merci infiniment, Monsieur Chandra, pour votre présentation. Comme en témoigne votre rapport, le Conseil d'administration a traité bon nombre de questions de fond en des temps particulièrement difficiles qui, comme vous l'avez souligné vous-même, ont nécessité l'organisation de réunions sous forme virtuelle depuis mars 2020. J'apprécie au plus haut point le travail opiniâtre de tous les membres du Conseil d'administration, ainsi que votre rôle prépondérant qui a favorisé l'obtention d'un consensus tripartite quand vous recherchiez la voie à suivre. Je tiens à vous féliciter chaleureusement, au nom de la Conférence, d'avoir conduit avec efficacité les débats qui se sont déroulés au Conseil d'administration au cours de l'année écoulée; mes félicitations s'adressent aussi à vos collègues proches, la Vice-présidente travailleuse et le Vice-président employeur, ainsi qu'à tous les membres du Conseil d'administration. Nous témoignons en outre notre reconnaissance au Groupe de sélection, dont les inlassables discussions ont permis d'assurer la continuité des activités du Conseil d'administration durant l'année passée. Monsieur Chandra, nous vous exprimons notre sincère gratitude, à vous et vos collègues.

## **Déclarations liminaires des Présidentes employeuse et travailleuse de la Conférence**

### **Le Président** (original anglais)

J'ai le plaisir de m'adresser maintenant aux éminentes oratrices qui vont suivre et j'invite les Présidentes employeuse et travailleuse de la Conférence à nous donner lecture, chacune, de leur déclaration liminaire où elles présenteront le point de vue de leurs groupes respectifs sur les travaux qui incombent à la Conférence.

### **M<sup>me</sup> Hornung-Draus** Employeuse (Allemagne), Présidente du groupe des employeurs (original anglais)

Permettez-moi de commencer par féliciter le Président et les Vice-présidents de la Conférence internationale du Travail pour leur élection à cette 109<sup>e</sup> session historique, qui se déroule en contrepoint d'une crise mondiale phénoménale et constitue, de par sa forme virtuelle et les difficultés qui en découlent, un événement sans précédent. Le dévouement dont chacune et chacun fait preuve dans l'exercice de ses fonctions m'inspire le plus grand respect.

J'ai l'honneur de m'adresser à vous aujourd'hui au nom du groupe des employeurs dans le délicat contexte de la première session virtuelle de notre Conférence qui ne nous

permet malheureusement pas d'échanger en direct, de manière informelle, comme nous en avons coutume en temps normal.

La dernière session de la Conférence internationale du Travail – celle du centenaire –, tenue en juin 2019, a pris fin sur une note d'espoir. Nous étions fiers du travail accompli ensemble et conscients de notre responsabilité commune, celle de traduire les objectifs stratégiques de l'Organisation et les engagements que nous avons pris en actions concrètes qui servent les intérêts des travailleurs, des employeurs et des gouvernements.

Nous avons célébré de concert l'adoption de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. Les employeurs ont apprécié que le rôle du secteur privé soit reconnu à sa juste valeur en tant que pourvoyeur d'emplois et de travail décent. Mes collègues et moi-même espérons que le BIT, sous la direction de M. Guy Rider, s'emploiera davantage à instaurer des conditions plus propices au développement des entreprises, à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à l'amélioration de la productivité, renforcera ses orientations stratégiques en matière de développement des compétences et s'attaquera à l'informalité en vue de forger un avenir du travail où les maîtres mots seraient prospérité et dignité.

Lors de la clôture de la session de 2019, aucun de nous n'aurait pu imaginer que quelques mois plus tard, au début de l'année 2020, la flambée pandémique de COVID-19 et les mesures prises pour la circonscrire auraient des effets aussi dévastateurs sur la vie des populations et leurs moyens de subsistance. La pandémie et les mesures de lutte en rapport ont entraîné directement ou indirectement le décès de plus de 3 millions de personnes, et des centaines de millions d'autres ont été touchées par la crise économique et sociale qui s'en est suivie.

De nombreux gouvernements ont adopté des protocoles de confinement, comprenant l'isolement et d'autres formes de restrictions, afin d'empêcher la propagation du virus. Sans doute nécessaires dans certains cas, ces dispositions ont eu des effets délétères sur les marchés du travail. Si la demande de main-d'œuvre a augmenté dans certains secteurs, comme la santé, la vente au détail de produits alimentaires et le commerce en ligne, d'autres, comme le tourisme, l'aviation et les transports, la vente au détail de produits non alimentaires, l'hôtellerie, etc., se sont complètement effondrés. Plus d'un an après, on déplore la perte de millions d'emplois et de moyens de subsistance.

La crise a touché des entreprises de tous les secteurs et de toutes les tailles, mais les micro, petites et moyennes entreprises, qui ne disposent pas des ressources humaines et financières indispensables pour surmonter une crise de cette ampleur, ont été frappées de plein fouet et beaucoup ont dû mettre la clé sous la porte. Dans certaines régions, près de 20 pour cent des entreprises ont été ou seront contraintes de cesser leur activité.

La crise économique et sociale est loin d'être terminée. À l'échelle mondiale, la proportion de travailleurs soumis à des restrictions liées au COVID-19 reste très élevée, et 93 pour cent des actifs résident actuellement dans un pays appliquant telle ou telle mesure de fermeture des lieux de travail.

Au cours des douze derniers mois, les employeurs ont consenti des efforts considérables pour s'adapter et survivre à la pandémie, poursuivre leur activité et protéger la santé et le bien-être des travailleurs. En ces temps troublés, ils ont été un partenaire fiable pour les gouvernements et les travailleurs et une source d'information essentielle pour leurs salariés.

La session de 2021 de la Conférence est un tournant pour le tripartisme et le rôle de chef de file mondial incombant à l'Organisation, car elle nous donne l'occasion de remodeler le paysage économique et social pour les décennies à venir. La pandémie a conduit de nombreux États Membres de l'OIT à penser différemment, a favorisé la recherche d'un consensus pour agir, et a encouragé des personnes, des organisations et des sociétés entières à affronter ensemble les défis de plus en plus imprévisibles et complexes de notre époque.

Or tel n'est malheureusement pas le cas partout: dans certains États Membres, les efforts déployés pour s'accorder de manière vraiment consensuelle et constructive sur les mesures à prendre ont été entravés, et les organisations d'employeurs et de travailleurs n'ont pas été dûment associées à la démarche visant à bâtir un avenir meilleur, plus durable et plus résilient.

Nous vous invitons aujourd'hui à mettre à profit la présente session de la Conférence pour soumettre des idées nouvelles et faire part de vos aspirations, et à en faire le tremplin d'une action concrète et efficace au plan national. Notre ambition commune doit être de forger un consensus, de travailler sans relâche pour trouver des solutions durables aux problèmes de l'emploi et d'ouvrir la voie, après la pandémie, à un monde qui garantisse un environnement propice aux entreprises et à l'innovation et qui soit résilient, équitable, inclusif et juste. Pour y parvenir, tous les acteurs doivent adhérer à une culture de collaboration constructive sur le lieu de travail.

Je voudrais maintenant exposer le point de vue des employeurs sur les principaux sujets à l'ordre du jour de la présente session. Les annexes du rapport du Directeur général intitulé *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés pour 2020 et 2021* dépeignent une situation dramatique dans une région du monde d'une extrême complexité, comme l'illustre une fois encore la récente recrudescence de violence à laquelle nous avons assisté. Toutes les initiatives visant à améliorer la situation des travailleurs et des employeurs dans ces territoires sont fortement tributaires des relations entre Israël et l'Autorité palestinienne et de l'instauration de la paix dans toute la région. Nous nous félicitons de voir l'OIT œuvrer de concert avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour mettre en place des programmes de coopération au service du développement et appelons l'Organisation à concentrer davantage ses efforts sur l'amélioration des opportunités d'emploi et le renforcement des capacités, notamment en faveur des femmes et des jeunes, partout où cela est possible.

En ce qui concerne le rapport du Directeur général intitulé *Le travail au temps du COVID*, le groupe des employeurs tient à saluer ses grands aspects positifs – tableau général de la situation ébauchant dans les grandes lignes les événements survenus, les mesures prises, les enseignements tirés, les perspectives de reprise et l'action menée par l'OIT; il se félicite par ailleurs que le Bureau ait resserré sa collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la santé, à des niveaux jamais atteints auparavant, que les liens se soient intensifiés entre le programme et les objectifs de développement durable des Nations Unies et qu'il y ait des discussions internationales sur ce sujet.

Sur le fond, toutefois, le rapport ne répond pas aux principales préoccupations des employeurs, tant pendant la pandémie qu'aux prémices de la reprise, concernant la continuité des activités, la productivité, les compétences et l'informalité. Ces préoccupations, pourtant explicites dans la Déclaration du centenaire, devraient être replacées dans le contexte actuel et donner lieu à des actions concrètes. Nous espérons que, dans sa réponse à la crise du COVID-19, l'OIT tiendra compte des attentes de tous

les mandants, employeurs compris, et qu'elle portera plus haut la singularité de l'Organisation et son tripartisme.

C'est pourquoi les employeurs demandent instamment au Bureau de formuler des orientations claires sur les mesures à prendre pour accompagner les mandants sur la voie d'une reprise durable, résiliente et centrée sur l'humain. L'OIT doit rester fermement résolue à mettre en œuvre plus rapidement et de manière ciblée la Déclaration du centenaire, qui doit être l'élément moteur de sa réponse. À cet égard, plusieurs domaines doivent prioritairement faire l'objet d'une action urgente, notamment la continuité des activités, l'amélioration de la productivité, les compétences, le soutien à l'entrepreneuriat, l'innovation et la créativité, l'intensification de la lutte contre l'informalité, l'exploitation des possibilités qu'offre la numérisation et l'adoption de mesures visant à promouvoir les échanges et l'investissement. Les gouvernements doivent créer un environnement favorable à la croissance et à la résilience du secteur privé. La pandémie a mis en lumière l'importance de ce secteur, la valeur indéniable des petites et moyennes entreprises et l'utilité des chaînes d'approvisionnement mondiales, lesquelles ont d'ailleurs été brutalement désorganisées pendant la crise du COVID-19. L'instauration d'un environnement propice aux entreprises n'est pas une fin en soi, elle conditionne l'emploi, la croissance et le développement. Faute d'y consentir, il ne pourra y avoir ni croissance ni création d'emplois productifs, qui sont les gages d'une reprise durable et riche en emplois.

La discussion récurrente sur la protection sociale est au cœur du processus de relance. Cette question ne saurait toutefois être considérée isolément. Les pays n'ont pas à cet égard les mêmes problèmes, loin s'en faut. On peut comprendre que, depuis le début de la pandémie, l'attention se soit principalement portée sur les groupes de travailleurs dépourvus de couverture sociale, mais force est de reconnaître que les économies en développement n'ont pas nécessairement les moyens de mettre sur pied des systèmes durables. Elles devront envisager sans a priori ni contraintes d'autres sources de financement, y compris les régimes privés, afin de mettre en place des systèmes de protection sociale efficaces et performants. Or, comme nous le savons, ces modèles de financement varient sensiblement d'un pays à l'autre, selon la culture, la législation et les pratiques nationales. En matière de financement et de protection sociale, la panacée n'existe pas.

En outre, les systèmes de protection sociale doivent avoir un temps d'avance sur la réalité. Les nouvelles formes de travail, qui ne cessent de gagner du terrain, permettent à ceux qui s'y rallient de gérer leur carrière et de sécuriser leurs revenus de manière plus autonome et plus responsable. Les changements d'emploi de plus en plus fréquents et l'alternance entre les périodes de travail et d'inactivité risquent de compromettre l'accès à la protection sociale. Il faut par conséquent que les systèmes de protection sociale aient une fonction d'accompagnement beaucoup plus marquée, notamment en faveur de ces actifs d'un style nouveau.

Par ailleurs, comment ne pas évoquer les problèmes de viabilité des régimes dans les pays confrontés au vieillissement rapide de la population active, problèmes auxquels il convient de remédier par souci d'équité entre les générations. Il est urgent de trouver des solutions qui sortent du cadre habituel et ne fassent pas peser une charge trop lourde sur les jeunes générations et les entreprises.

Enfin, nous devons dans le même temps lutter contre l'informalité. Tant que l'économie informelle occupera plus de 60 pour cent de la main-d'œuvre mondiale, nous ne pourrons progresser de manière décisive vers l'objectif de la protection sociale pour tous. L'élaboration de systèmes nationaux de protection sociale doit aller de pair avec

des politiques visant à éliminer les difficultés d'accès au secteur formel que rencontrent les travailleurs du secteur informel.

La Commission de l'application des normes – qui est l'instance tripartite la plus élevée pour superviser la mise en œuvre des normes de l'OIT – est actuellement en session et ses discussions se fondent sur un ordre du jour priorisé. La Déclaration du centenaire dispose clairement que: «Les normes internationales du travail doivent également refléter les évolutions du monde du travail, protéger les travailleurs et tenir compte des besoins des entreprises durables, et être soumises à un contrôle efficace et faisant autorité». Dans le cadre des travaux qu'elle mène cette année, la commission doit bien préciser son engagement en faveur d'un contrôle équilibré prenant aussi en compte les besoins des entreprises durables. Cet engagement devrait transparaître dans les discussions de la commission et trouver son expression dans les résultats de ces discussions. Tout en reconnaissant l'existence de divergences de vues sur des questions de fond entre mandants et entre la Commission de l'application des normes et la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, nous continuerons, en notre qualité d'employeurs, à exprimer notre point de vue dans un esprit de respect et de compréhension mutuels. Nous sommes en outre persuadés que l'examen des cas individuels s'inscrira dans le cadre des conventions pertinentes, et se cantonnera aux observations des experts et aux communications écrites des gouvernements, évitant soigneusement de laisser libre cours aux digressions.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous vous invitons aujourd'hui à mettre à profit cette toute première session virtuelle de la Conférence – qui je l'espère sera la dernière – pour soumettre des idées nouvelles, faire part de vos aspirations et engager une action concrète et efficace aux niveaux national et mondial. Des idées nouvelles qui nous permettent de parvenir à un consensus et de relever les défis systémiques qui empêchent les pays de se développer durablement et de créer des opportunités pour tous. Profitons de la dynamique de cette session pour imprimer un nouvel élan à notre système multilatéral et forger des institutions solides, capables de relever les défis de notre temps. Profitons de cette occasion pour créer un environnement favorable au développement des entreprises, à l'innovation et à la croissance de la productivité, au service du travail décent et du plein emploi.

Au cours des deux prochaines semaines, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs auront la possibilité de s'attaquer aux déficiences chroniques des marchés du travail et des systèmes éducatifs, qui entravent la productivité et la croissance et limitent les perspectives. Nous sommes bien conscients du fait que le format virtuel est très problématique et ne remplacera jamais les discussions en présentiel du fait de ses gros inconvénients: connectivité défectueuse dans certaines régions du monde, difficultés à fixer des plages horaires décentes convenant à tout le monde et absence totale d'interaction informelle directe, si importante pour trouver un consensus. C'est pourquoi nous avons préconisé l'option consistant à scinder la session en deux parties et sommes parvenus à nous mettre d'accord avec l'ensemble de nos collègues sur les deux questions de fond à examiner à la fin de l'année: les compétences et les inégalités dans le monde du travail.

Face à tous ces défis, les employeurs que je représente restent déterminés et résolus à trouver un consensus et à parvenir à des résultats qui ouvriront la voie à une reprise durable, résiliente et centrée sur l'humain. Au cours des deux prochaines semaines, il ne fait aucun doute qu'une négociation serrée va s'engager. Et, lorsque nous serons tous retrouvés, comme je l'espère, autour d'un objectif commun, nous écrirons une nouvelle page d'histoire.

**M<sup>me</sup> Passchier**

Travailleuse (Pays-Bas), Présidente du groupe des travailleurs  
(original anglais)

La présente session de la Conférence internationale du Travail est inédite. Au cours des cent ans d'histoire de l'OIT, c'est en effet la première – et, j'espère, la dernière – à se tenir sous forme virtuelle. C'est donc avec des sentiments mitigés que je m'adresse à vous. Si je me félicite que nous soyons en mesure de tenir cette session après avoir dû annuler celle de 2020, je n'oublie pas un instant les ravages que la pandémie a provoqués dans la vie de millions de travailleurs et de leurs familles, et cela sur l'ensemble de la planète.

L'effet de la pandémie sur le monde du travail a été brutal, en particulier pour les millions de travailleurs de l'économie informelle ou les travailleurs précaires de l'économie formelle qui se sont vus privés de la protection offerte par la sécurité sociale et la législation du travail.

Je tiens à rendre hommage aux millions de travailleurs – parmi lesquels les femmes n'étaient pas des moindres – qui, tant dans le secteur de la santé et des soins, du petit commerce que dans d'autres domaines, travail maritime compris, ont été exposés en première ligne pour assurer la survie de nos économies et de nos sociétés, souvent au péril de leur santé, de leur sécurité et de celles de leurs familles, et qui, souvent, outre les salves d'applaudissements, n'ont pas été récompensés à la hauteur de leurs mérites. Je tiens à ce que nous ayons tous une pensée pour les millions de travailleurs qui ont perdu leur emploi et leurs moyens de subsistance dans les secteurs du tourisme et de la culture ainsi que dans d'autres domaines d'activité durement touchés par la crise.

Je tiens enfin et surtout à saluer les travailleurs et les syndicats qui sont, en ce moment même, à l'œuvre pour défendre la démocratie et la paix, les droits des travailleurs et la liberté d'association. Nombre d'entre eux sont poursuivis en justice et littéralement traqués au simple motif qu'ils ont participé à des manifestations pacifiques dans des pays et des régions où les droits fondamentaux sont systématiquement bafoués, comme au Myanmar, au Bélarus, dans les territoires arabes occupés et en Colombie.

Certaines de ces violations seront examinées par la Commission de l'application des normes de la Conférence. Nous avons pris connaissance avec intérêt de l'analyse que le Directeur général a consacrée à la situation extrêmement préoccupante qui règne dans les territoires arabes occupés, analyse dont il ressort une fois encore qu'il est nécessaire de mettre un terme à l'occupation pour instaurer une paix durable. Comme certains de nos collègues sont peut-être en train d'écouter ces débats depuis le lieu où ils se cachent ou sont exilés, j'ai à cœur de leur transmettre un message fort de solidarité de la part du groupe des travailleurs de l'OIT. Nous formons les vœux les plus ardents pour que vous soyez tous sains et saufs.

En tant que mandants de l'OIT, il nous incombe désormais de faire tout ce qui est en notre pouvoir, au lendemain de la pandémie, pour assurer une reprise qui, se fondant sur la structure tripartite et la mission normative qui singularisent notre Organisation, puisse remédier aux déficiences du modèle de développement actuel. Une reprise qui soit fondée sur l'humain. Une reprise inclusive, durable et résiliente. Si l'on parle de plus en plus souvent, ces derniers temps, d'un «nouveau contrat social», c'est bien parce qu'il est impératif de s'attaquer, dans le cadre d'une action concertée, aux inégalités criantes et aux difficultés majeures qui sévissent dans le monde entier.

Dans le rapport qu'il a présenté à la Conférence, le Directeur général s'exprime en ces termes: «On constate aussi que, dans l'opinion publique, l'idée selon laquelle le contrat social actuel est devenu caduc ou a été rompu et qu'un nouveau contrat social est nécessaire est largement répandue, bien qu'elle soit encore assez vague.»

L'an dernier, le Secrétaire général de l'ONU, M. Guterres, a lui aussi été explicite à ce sujet. Dans le discours qu'il a prononcé le 18 juillet 2020 à l'occasion de la conférence Nelson Mandela, discours intitulé «Lutter contre la pandémie d'inégalités: un nouveau contrat social pour une nouvelle ère», il a déclaré et je le cite:

Le manque de confiance qui ne cesse de croître entre les populations, les institutions et les dirigeants nous menace toutes et tous. Les gens veulent des systèmes sociaux et économiques au service de toutes et de tous. Ils veulent que les droits humains et les libertés fondamentales soient respectés. Ils veulent avoir leur mot à dire dans les décisions qui les concernent. Le nouveau contrat social entre gouvernements, particuliers, société civile, entreprises et autres acteurs doit porter sur l'emploi, le développement durable et la protection sociale et être fondé sur l'égalité des droits et des chances pour toutes et tous.

À l'heure où les mandants de l'OIT souhaitent tous que l'Organisation assume un rôle de chef de file en nous montrant la voie à suivre pour sortir de la crise du COVID-19 et nous acheminer vers un monde du travail plus durable et plus équitable, il importe de ne pas laisser à d'autres acteurs du système multilatéral le soin de conduire ce débat essentiel sur la nécessité de définir un nouveau contrat social.

Le groupe des travailleurs estime que la Déclaration du centenaire pose les fondements de ce nouveau contrat social qui exige une action tripartite concertée au service du travail décent, d'une prospérité partagée et de la durabilité environnementale.

Nous avons dix messages de première importance à soumettre à la Conférence.

Premier message: la reprise centrée sur l'humain préconisée par l'OIT doit être fondée sur les droits, au même titre que les plans en faveur de l'emploi et de la relance doivent être fondés sur le dialogue social. La Déclaration du centenaire réaffirme qu'il est important que l'OIT, forte de la structure tripartite et de la mission normative qui la caractérisent, passe véritablement à l'action. L'approche centrée sur l'humain doit être fermement ancrée dans l'idée que ladite action doit être menée au nom de la justice sociale et aux fins de la paix et de la résilience.

Il ne saurait y avoir de stratégie de reprise centrée sur l'humain sans une approche fondée sur les droits ni la reconnaissance du rôle capital d'un dialogue social reposant sur le droit à la liberté syndicale et le droit de négociation collective, lesquels favorisent sa mise en œuvre.

Pendant la crise du COVID-19, les acteurs tripartites ont montré dans bien des pays qu'une action concertée pouvait donner des résultats plus équitables et plus durables pour tous. Force est malheureusement de constater que la crise a également entraîné de nombreuses violations des droits de l'homme et des droits du travail.

Tout appel à l'action lancé par l'OIT se doit de souligner la pertinence des normes et d'attribuer aux partenaires sociaux, à tous les niveaux, le rôle important qui consiste à définir et promouvoir une reprise centrée sur l'humain. Permettez-moi d'aller droit au but: quelle est la préoccupation numéro un des travailleurs dans le monde entier? Le travail, mais pas n'importe lequel: le travail décent.

Le moment est venu de lancer un appel aux mandants tripartites afin qu'ils s'engagent de manière concertée à négocier et adopter des plans en faveur de l'emploi et de la relance, à susciter et accompagner une reprise riche en emplois et inclusive qui puisse offrir des emplois décents dans les secteurs de la santé, des soins, de l'éducation, des infrastructures durables et du tourisme, notamment, en tenant pleinement compte des défis liés aux changements climatiques.

Deuxième message: qui dit travail précaire dit reprise précaire. Une reprise riche en emplois et inclusive doit accorder une attention toute particulière aux jeunes travailleurs, qui courent actuellement le risque de devenir une génération perdue. Si, en matière d'emploi, des millions de personnes ont vu leurs perspectives s'amoinrir, c'est bien sûr en raison de la pandémie, mais aussi à cause de la prolifération des emplois précaires.

La crise du COVID-19 a durement touché les travailleurs en situation d'emploi précaire et mis en évidence leur extrême vulnérabilité. Les travailleurs temporaires, les travailleurs indépendants et les travailleurs titulaires d'un contrat «zéro heure» ont été parmi les premiers à perdre leur emploi pendant les périodes de confinement. À quelques exceptions près, la plupart de ces travailleurs ne peuvent compter ni sur des allocations de chômage ni sur une aide au revenu, ni sur une quelconque protection sociale. D'autres travailleurs exerçant dans les secteurs des soins informels, des services essentiels ou de la livraison de denrées alimentaires, par exemple, ont continué de travailler, souvent sans aucun équipement de protection. Ne pouvant prétendre à un congé de maladie rémunéré, comment pourraient-ils se permettre d'arrêter de travailler lorsqu'ils sont malades? Une telle situation ne met pas seulement leur propre vie en péril, mais également celle des autres, et complique la tâche des pays et des gouvernements qui cherchent à juguler le virus.

La prolifération de toutes ces formes de travail précaire s'est accélérée pendant la pandémie. Il nous incombe désormais d'éviter à tout prix que la reprise ne prenne appui sur l'expansion de ces formes de travail, faute de se retrouver à son tour précarisée. Pour que la reprise soit véritablement centrée sur l'humain, il faut impérativement que tous les travailleurs, indépendamment de leur statut professionnel, bénéficient d'une protection satisfaisante en matière de travail et de couverture sociale, notamment en ce qui concerne les soins de santé et les congés de maladie rémunérés, ainsi que de mesures de soutien au revenu en période de crise.

Troisième message: il faut damer le pion à l'accroissement des inégalités dans le monde du travail. Une reprise centrée sur l'humain doit mettre un terme aux inégalités spectaculaires que la crise du COVID-19 a révélées au grand jour.

Avant la pandémie, tout le monde s'accordait déjà à reconnaître que les inégalités avaient atteint un niveau intenable. La Déclaration du centenaire de l'OIT, faisait observer «que la pauvreté, les inégalités et les injustices, les conflits, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence humanitaire qui persistent dans de nombreuses parties du monde, mettent en péril ces avancées ainsi que la réalisation d'une prospérité partagée et du travail décent pour tous».

La pandémie de COVID-19 n'a malheureusement fait que creuser les inégalités, et il est certain que, si des mesures ne sont pas prises d'urgence, c'est un monde d'inégalités et de divisions dont nous hériterons *in fine*. Les mesures précises à prendre pour réduire ces inégalités feront l'objet d'une discussion technique ad hoc qui aura lieu dans le courant de l'année.

Nous devons cependant poser d'ores et déjà quelques jalons à ces fins à la présente session, notamment dans le document final de la Commission chargée de la réponse au COVID-19 car, de toute évidence, les mesures en question devront couvrir de multiples champs – formalisation, protection sociale, non-discrimination, politiques macroéconomiques, budgétaires et salariales. Il faudra également reconnaître le rôle décisif que la négociation collective peut jouer pour réduire les inégalités, négocier et mettre en œuvre des mesures touchant à la santé et à la sécurité, améliorer les salaires et les conditions de travail, réglementer le télétravail et instaurer une transition juste.

Quatrième message: il faut garantir l'accès universel à la vaccination, faute de quoi les inégalités économiques et sociales actuelles iront croissant et les pays du Sud seront particulièrement pénalisés. Partout dans le monde, nombre de mes collègues insistent sur la nécessité d'aborder de toute urgence cette question de l'équité vaccinale. Il n'en va pas seulement d'un enjeu sanitaire mondial.

La vaccination s'accélère dans les pays du Nord, augmentant ainsi les chances d'une toute prochaine relance économique, alors que les pays du Sud doivent déployer des efforts considérables pour avoir accès aux vaccins ou parfois y renoncer, faute de moyens.

Cette inégalité d'accès se solde par un écart grandissant des taux de vaccination à l'échelle mondiale, situation qui ne peut qu'aggraver les inégalités économiques et sociales dans le monde du travail – ainsi qu'entre les pays et les régions –, et risque de réduire à néant les décennies de progrès accomplis pour réduire la pauvreté et parvenir au travail décent pour tous; il s'agira d'un obstacle majeur à une reprise durable et équitable partout dans le monde. C'est pourquoi nous devons agir maintenant et sans hésitation. Il ne saurait y avoir de reprise centrée sur l'humain sans un accès universel, gratuit et immédiat aux vaccins et autres outils essentiels en matière de santé publique.

Cinquième message: la sécurité et la santé sont fondamentales, tant pour le travail décent que pour la reprise. La crise du COVID-19 nous a montré que rien n'est jamais acquis en matière de santé et de sécurité au travail. Le respect de la santé et de la sécurité des travailleurs doit donc être au cœur des mesures de relance fondées sur les normes pertinentes de l'OIT. Il importerait par ailleurs, notamment pour les travailleurs de première ligne, que le COVID-19 soit reconnu comme une maladie professionnelle.

Nous ne pouvons que le répéter: la pandémie a prouvé qu'il importe de toute urgence d'inscrire la sécurité et la santé au travail au nombre des droits fondamentaux. Nous nous félicitons que le Conseil d'administration du BIT ait déjà pris des mesures pour que cette question figure l'an prochain à l'ordre du jour de la Conférence.

Sixième message: toute politique ou mesure de relance doit tenir compte des considérations de genre. On peut véritablement parler du visage féminin de la pandémie. Les femmes actives dans des secteurs et des emplois essentiels ont porté à bout de bras l'activité économique et sociétale en étant souvent sous-payées et surmenées par une charge et une durée de travail excessives, en courant des risques élevés sur le plan de la santé et de la sécurité, alors qu'elles devaient de surcroît jongler avec leur travail, leurs obligations familiales et leurs tâches éducatives.

On constate également que la crise a eu des effets disproportionnés sur les femmes: elles sont de fait surreprésentées dans les secteurs les plus touchés par les mesures de confinement, et ce sont elles qui assument l'essentiel des activités domestiques non rémunérées lorsque les écoles sont fermées.

Avec une telle évolution, la lutte pour l'égalité entre hommes et femmes pourrait accuser un recul de plusieurs années, et la pandémie a prouvé qu'il n'était plus possible de reléguer cette notion-là au second plan. La Déclaration du centenaire appelle à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes en mettant en œuvre au plus vite un programme porteur de changements profonds. Il nous incombe désormais de veiller à ce que toutes les stratégies proposées pour accompagner la reprise tiennent compte des considérations de genre.

Nous devons également riposter de toute urgence contre la montée du racisme et de la discrimination à l'égard des migrants, des minorités ethniques et des peuples autochtones – phénomène dont l'ampleur s'est fortement accrue pendant la pandémie.

Septième message: le secteur public joue un rôle capital qui doit être reconnu et renforcé. S'il n'y avait qu'une seule leçon à tirer de cette pandémie, ce serait que les milliards versés par les contribuables ont permis d'assurer la survie des entreprises et que ce sont bel et bien les secteurs de la santé et des soins qui ont maintenu à flot nos économies et nos sociétés. Nombreux sont les pays où la crise a révélé que les politiques d'austérité et de réduction des dépenses publiques menées pendant des décennies avaient affaibli les systèmes de santé et de soins et les services publics, avec leur cortège d'effets préjudiciables pour tous. Il importe donc au plus haut point de reconnaître que le secteur public joue un rôle capital et qu'il convient de le renforcer, moyennant les investissements nécessaires. Cette nécessité de disposer d'argent public soulève la question d'une fiscalité équitable et progressive. Toutes les entreprises qui ont su tirer largement parti de la crise, parfois au détriment de certaines autres, se doivent elles aussi de contribuer équitablement à la relance. Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous féliciter de la décision prise la semaine dernière par le G7 concernant l'instauration d'un impôt minimum mondial pour les entreprises multinationales.

Nous estimons par ailleurs qu'il est primordial d'établir une corrélation entre l'aide des pouvoirs publics aux entreprises en difficulté et l'engagement de ces entreprises à garantir un travail décent, à assumer leur responsabilité sociale et environnementale, et à faire preuve de diligence raisonnable tout au long des chaînes d'approvisionnement.

Huitième message: la mise en place d'une protection sociale universelle passe impérativement par une solidarité et une mobilisation mondiales des ressources. L'une des finalités essentielles de l'Agenda du travail décent, qui est aussi l'un des objectifs que l'OIT et ses mandants tripartites se sont assignés de longue date, est l'instauration de systèmes de protection et de sécurité sociales qui cochent toutes les cases. Nous devons agir dès maintenant pour assurer une protection sociale universelle, combler les déficits actuels, rendre les systèmes de sécurité sociale contributifs plus inclusifs et mettre en place des socles de protection sociale appropriés. Nous devons en outre, à l'échelle mondiale, développer une solidarité et organiser une mobilisation des ressources afin de permettre aux pays à faible revenu de mettre en place de toute urgence les systèmes de protection sociale de base dont ils sont encore dépourvus. Ceux de nos collègues qui participent à la discussion récurrente sur la sécurité sociale vont certainement aborder toutes ces questions. Nous espérons que les conclusions auxquelles ils parviendront auront un poids et un impact décisifs.

Neuvième message: la numérisation, le télétravail et le travail sur plateforme nécessitent une réglementation appropriée qui permette d'exploiter les possibilités qu'ils offrent et d'éliminer les risques qui leur sont inhérents. La crise a eu pour effet d'accélérer la numérisation et l'évolution technologique. La fracture numérique grandissante entre les pays et les personnes appelle des mesures urgentes si l'on veut

éviter qu'elle n'aggrave les inégalités dans le monde du travail. La numérisation doit de plus être envisagée dans le contexte d'une reprise durable et verte.

Le télétravail est à l'évidence une source de risques et de difficultés en matière de salaires, de conditions de travail, de relations contractuelles, de protection sociale et de respect de la vie privée. S'il est géré correctement, il peut toutefois offrir aussi des perspectives prometteuses, à savoir: favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, se révéler plus rentable pour les entreprises et, pour peu que les déplacements à l'échelle mondiale continuent de régresser au-delà de la crise, entraîner la baisse des émissions de CO<sub>2</sub>.

La réduction des risques et l'exploitation des opportunités reposent sur trois facteurs: une réglementation appropriée, le dialogue social et la négociation collective.

Enfin, notre dixième message: l'OIT doit résolument se poser en chef de file. Nous tenons absolument à ce que l'Organisation joue un rôle clef dans la promotion de la cohérence des politiques au sein du système multilatéral et que, prenant appui sur les quatre piliers de l'Agenda du travail décent, elle œuvre à la construction d'une reprise inclusive et centrée sur l'humain lorsque la crise du COVID-19 sera derrière nous. Nous avons la ferme conviction que l'accomplissement des objectifs définis dans la Déclaration de Philadelphie revêt, en ces temps de pandémie, un caractère d'urgence sans précédent. C'est à l'OIT qu'il incombe au premier chef d'évaluer toutes les politiques et mesures économiques et financières internationales à l'aune de sa finalité constitutionnelle qu'est la réalisation de la justice sociale.

Permettez-moi de conclure en vous disant que c'est avec un vif intérêt que je m'apprête à participer à cette session de la Conférence internationale du Travail qui doit répondre à toutes nos aspirations les plus nobles. Je puis vous garantir que le groupe des travailleurs fera tout ce qui est en son pouvoir pour qu'elle se traduise par des résultats solides et percutants.

## **Principes régissant la discussion des rapports des Présidents du Conseil d'administration et du Directeur général**

### **Le Président (original anglais)**

Nous allons maintenant commencer la discussion portant sur les rapports des Présidents du Conseil d'administration et du Directeur général. Avant de donner la parole au premier orateur, je souhaiterais inviter toutes les personnes qui vont s'exprimer à faire preuve de l'ouverture d'esprit et de la dignité qui sont de mise dans la plus haute instance internationale chargée des questions relatives au travail et au volet social.

La liberté d'expression est l'un des fondements de l'Organisation internationale du Travail. Pour que cette liberté s'exerce dans un esprit de respect mutuel, il est essentiel que tous les délégués s'en tiennent à la procédure qui a été acceptée, emploient un langage parlementaire, évoquent uniquement les points faisant l'objet de la discussion et s'abstiennent de soulever des questions sans rapport avec cette thématique. Il est nécessaire de respecter ces principes si nous voulons que nos travaux soient efficaces et fructueux.

Vous voudrez bien noter que la durée des discours est limitée à quatre minutes seulement en vertu des dispositions et procédures spécialement mises en place pour

cette 109<sup>e</sup> session. La limite du temps de parole sera strictement appliquée. Il est donc vivement recommandé aux délégués de réduire au minimum les formules de politesse. Les mêmes restrictions vaudront pour les messages préenregistrés.

Dans un souci de transparence et comme le respect de la ponctualité est une responsabilité collective, le compte à rebours sera affiché pour chacune des interventions. Cette mesure permettra aussi aux délégués dont le nom figure en fin de liste de suivre l'état d'avancement des travaux et de se préparer pour leur intervention.

Au cas où vous souhaiteriez présenter une motion d'ordre ou demander un droit de réponse en plénière, vous en avez la possibilité via la fonction de discussion en ligne en prenant soin d'indiquer s'il s'agit d'une motion d'ordre ou d'une demande de droit de réponse. Dans ce dernier cas, veuillez également préciser l'intervention pour laquelle vous sollicitez un droit de réponse.

S'agissant d'un droit de réponse, vous voudrez bien vous rappeler qu'il doit exclusivement porter sur la question traitée, ne pas dépasser deux minutes et être formulé en des termes respectueux et parlementaires. Veuillez garder à l'esprit qu'il n'est pas d'usage dans notre Organisation d'autoriser un droit de réponse à une réponse.

Puis-je aussi déclarer que le bureau est résolument convenu de commencer nos séances strictement à l'heure? C'est seulement de cette manière que nous parviendrons à terminer nos délibérations dans les délais prévus.

**(La Conférence poursuit la discussion portant sur les rapports des Présidents du Conseil d'administration et du Directeur général.)**